



SOMMAIRE

Page

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1953: a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/2125 et Add.1, A/C.5/498 et Add.1, A/C.5/500 et Corr.1); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/2157, A/2245, A/C.5/499) [suite]

Examen en première lecture (suite)..... 71

Président: Le général Carlos P. ROMULO (Philippines).

Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1953: a) prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général (A/2125 et Add.1, A/C.5/498 et Add.1, A/C.5/500 et Corr.1); b) rapports du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/2157, A/2245, A/C.5/499) [suite]

[Point 42*]

Examen en première lecture (suite)

CHAPITRE 20. — BUREAU DES NATIONS UNIES À GENÈVE

1. Le PRÉSIDENT attire l'attention des membres de la Commission sur les paragraphes 263 à 300 du premier rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à la septième session de l'Assemblée générale (A/2157) et rappelle que le Comité consultatif recommande d'ouvrir pour le chapitre 20 des crédits se montant à 4.306.800 dollars, soit une diminution de 72.900 dollars par rapport aux prévisions budgétaires du Secrétaire général (A/2125). Il ressort du paragraphe 13 des prévisions révisées pour les chapitres 3, 10, 11, 20 et 25 (A/C.5/498) que le Secrétaire général demande des crédits supplémentaires d'un montant de 190.900 dollars, parce que le Conseil économique et social a décidé que sa seizième session et la neuvième session de la Commission des droits de l'homme se tiendraient à Genève, et parce que la Commission économique pour l'Europe a décidé d'appliquer intégralement l'article 40 de son règlement intérieur. Dans son huitième rapport à la septième session de l'Assemblée générale (A/2245), le Comité consultatif recommande de ramener ces crédits supplémentaires à 126.800 dollars, mais de laisser au Secrétaire général le soin de répartir entre les chapitres 3 et 20 des prévisions budgétaires les réductions recommandées par le Comité consultatif.

* Numéro affecté à la question dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

2. Le Président propose d'examiner ces prévisions supplémentaires à une date ultérieure en même temps que celles qui concernent d'autres chapitres du budget relatifs aux activités dans les domaines économique et social, y compris les sessions du Conseil économique et social et de ses commissions. Les crédits votés au stade actuel seront portés au niveau qu'exigeront les décisions ultérieures de la Commission.

3. A l'exception de la réserve qu'il a formulée au sujet de l'article III qui concerne le secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants (A/C.5/500/Corr.1), le Secrétaire général ne conteste pas les réductions recommandées par le Comité consultatif. Le Président propose d'examiner provisoirement les prévisions budgétaires concernant l'article III à la lumière des recommandations du Comité consultatif, étant entendu que le Président du Comité central permanent de l'opium, actuellement retenu à Genève par une session du Comité, aura la possibilité de prendre la parole devant la Commission avant la deuxième lecture des prévisions budgétaires.

Il en est ainsi décidé.

4. M. STRAUCH (Brésil) dit que, bien que sa délégation ait souvent reconnu que toutes les réunions des organes des Nations Unies installés au Siège de l'Organisation devraient se tenir au Siège, elle estime que l'application de ce principe a été poussée à l'extrême. Le Comité consultatif devrait, lorsqu'il examinera le programme des conférences au Siège et à Genève (A/2243), tenir compte des sommes élevées consacrées à l'entretien du Bureau des Nations Unies à Genève.

5. M. ZARUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer, à propos de l'article premier (Services généraux) du chapitre 20, que le montant des crédits demandés pour 428 postes permanents a augmenté de 91.000 dollars et que les prévisions pour l'ensemble du chapitre 20 accusent une augmentation de 72.000 dollars par rapport aux crédits

ouverts pour 1952. Lorsque le Secrétaire général a établi ses prévisions budgétaires relatives au Bureau des Nations Unies à Genève pour 1953, il est parti de l'hypothèse que virtuellement aucune conférence ne viendrait se tenir à Genève en 1953. Il n'est donc pas nécessaire de maintenir au même niveau l'effectif des services généraux. Il ressort du paragraphe 252 du deuxième rapport de 1951 du Comité consultatif (A/1853) que le Bureau de Genève a assuré le service de 2.046 séances en 1950, savoir 479 séances d'organes des Nations Unies installés à Genève, 928 séances de l'Organisation internationale du Travail et d'autres institutions et 639 séances d'organes non installés à Genève. En 1951, 812 séances d'organismes non installés à Genève se sont tenues à Genève, y compris une session du Conseil économique et social. Les recettes provenant du remboursement des services fournis pour les séances des institutions spécialisées et d'autres organes se montent seulement à 8,5 pour 100 des crédits dont l'ouverture est demandée pour l'article premier du chapitre 20.

6. Bien qu'il doive se tenir moins de séances à Genève en 1953 qu'au cours des années précédentes, le Secrétaire général a demandé l'ouverture d'un crédit de 2.081.000 dollars pour l'article premier. La délégation de l'URSS estime que ce chiffre est trop élevé et elle propose par conséquent d'augmenter de 100.000 dollars la réduction recommandée par le Comité consultatif. Elle propose que la Commission :

1) Charge le Comité consultatif d'étudier, dans tous ses détails, le fonctionnement du Bureau des Nations Unies à Genève en vue de recommander à l'Assemblée générale, lors de sa huitième session, des mesures qui permettront de tirer le meilleur parti du personnel et des installations de ce bureau ;

2) Majore de 100.000 dollars le montant dont le Comité consultatif recommande de réduire les prévisions relatives à l'article premier du chapitre 20 : les crédits demandés pour les postes permanents seraient réduits de 70.000 dollars (suppression de vingt postes de la catégorie des services généraux dans la Division linguistique et sténodactylographique et dans la Division des archives, de l'enregistrement et de la distribution des documents, au gré du Secrétaire général) et les crédits demandés pour le personnel temporaire seraient réduits de 30.000 dollars.

7. M. PELT (Directeur du Bureau des Nations Unies à Genève) ne peut pas exprimer d'opinion en ce qui concerne la déclaration du représentant du Brésil, qui a traité à une question de principe sur laquelle l'Assemblée générale se prononcera lorsqu'elle examinera le rapport du Secrétaire général sur le programme des conférences au Siège et à Genève (A/2243).

8. Pour ce qui est de la déclaration du représentant de l'URSS, M. Pelt dit que, outre les organes mentionnés au chapitre 20 des prévisions budgétaires, le Bureau de Genève assure le service de la Commission économique pour l'Europe qui, au point de vue administratif, fait partie du Bureau européen. Elle fournit également des services de secrétariat à l'Organisation mondiale de la santé, au Comité central permanent de l'opium, au Haut-Commissariat pour les réfugiés, à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée, à l'Administration de l'assistance technique, au Bureau de l'assistance technique et aux parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et

le commerce. L'activité de ces organes s'étend constamment et les effectifs actuels du Bureau de Genève ne sont pas supérieurs aux besoins. Il a même fallu engager du personnel temporaire.

9. Une réduction des crédits demandés pour les postes permanents et pour le personnel temporaire de l'ordre de celle que propose le représentant de l'URSS générerait sans aucun doute le fonctionnement du Bureau de Genève.

10. M. HAMBRO (Norvège) estime qu'il convient de distribuer le texte de la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Il n'est pas d'avis, en principe, que tous les organes dont le siège est à New-York doivent se réunir dans cette ville. Si ces organes tenaient toutes leurs sessions à New-York, on limiterait de plus en plus l'horizon des membres des délégations et du Secrétariat ; les membres de différents organes ont dit à maintes reprises à M. Hambro qu'ils travaillaient dans de meilleures conditions à Genève qu'à New-York. Une grande ville offre beaucoup de distractions et les représentants venus d'autres régions du monde éprouvent certaines difficultés à s'adapter à un rythme de vie nouveau pour eux et à faire porter toute leur attention sur leur travail. Le représentant de la Norvège demande si le Directeur du Bureau de Genève a eu l'occasion d'examiner cette question avec les Présidents des différents organes qui se sont réunis à Genève.

11. M. PELT (Directeur du Bureau des Nations Unies à Genève) dit que différents Présidents et représentants lui ont fait part d'opinions analogues et ont parlé de l'atmosphère plus paisible de Genève. Le rendement du personnel est à peu près le même au Siège et au Bureau de Genève.

12. M. WILEY (Etats-Unis d'Amérique) demande aussi que le texte de la proposition du représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques soit distribué.

13. M. THORSING (Suède) est du même avis. Il rappelle que les frais de transport sont l'une des plus lourdes dépenses afférentes aux sessions que les organes du Siège tiennent à Genève et il propose que certains de ces organes tiennent toutes leurs sessions à Genève pendant un ou deux ans et que des fonctionnaires du Siège soient transférés à Genève pour cette période. On éviterait ainsi les dépenses qu'entraîne le voyage de fonctionnaires envoyés chaque année à Genève.

14. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que le personnel de la Commission économique pour l'Europe comprend 154 fonctionnaires et que le secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants et le Centre d'information comptent respectivement sept et quatorze fonctionnaires. La délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est donc parfaitement en droit de demander une nouvelle réduction des crédits demandés.

15. M. FENAUX (Belgique) estime aussi que le texte de la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques devrait être distribué et il appuie la proposition du représentant de la Suède. Il rappelle que la question relative à la réunion à Genève des organes du Siège sera discutée de manière approfondie en séance plénière, à propos du rapport du Secrétaire général (A/2243). La délégation belge attache une

grande importance à l'activité du Bureau des Nations Unies à Genève.

16. M. WILEY (Etats-Unis d'Amérique) rappelle que la décision de fixer à New-York le Siège de l'Organisation a été prise après une étude approfondie; toutefois, il reconnaît qu'il y a intérêt à ce que certains organes des Nations Unies se réunissent de temps en temps dans d'autres pays, afin que les représentants se familiarisent avec les idées des différents peuples du monde et puissent vraiment comprendre leurs points de vue respectifs.

17. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que le Comité consultatif serait heureux d'étudier dans le détail le fonctionnement du Bureau de Genève, comme le prévoit la proposition de l'Union soviétique. Cette étude serait extrêmement utile. Toutefois il serait peut-être préférable de ne pas prendre de décision au sujet de la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques tant que la Cinquième Commission n'aura pas examiné le document du Secrétaire général relatif au schéma de base pour les conférences, car cet examen pourra influencer sur les décisions qu'elle prendra au sujet du budget du Bureau de Genève.

18. M. FENAUX (Belgique) est certes disposé à appuyer le paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique, mais il pense qu'il vaudrait peut-être mieux ne pas prendre de décision tant que la Cinquième Commission n'aura pas examiné les autres questions touchant le Bureau de Genève.

19. M. FRIIS (Danemark) est de l'avis du représentant de la Belgique, en raison notamment des observations du Président du Comité consultatif. Il signale aussi que les décisions relatives à l'organisation des conférences ne pourront pas prendre effet avant 1954. Cependant, la Cinquième Commission pourrait peut-être se prononcer immédiatement sur le paragraphe 2 de la proposition de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui porte sur les prévisions budgétaires pour 1953.

20. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'en présentant sa proposition à ce stade des délibérations de la Cinquième Commission, il s'est simplement conformé à la procédure proposée par le Président, car il a estimé qu'il y avait quelque avantage à formuler des propositions concrètes au sujet de chaque chapitre pris séparément. Il ne voit toutefois aucun inconvénient à ce que la Commission vote d'abord sur le paragraphe 2 de sa proposition.

21. M. WILEY (Etats-Unis d'Amérique) convient qu'il serait peut-être plus sage de renvoyer à plus tard la décision relative au paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique; cependant, au cas où la discussion se poursuivrait à ce sujet, il voudrait savoir si la délégation de l'Union soviétique propose que le Comité consultatif étudie l'ensemble de la question du fonctionnement efficace et économique du Bureau de Genève et, dans la négative, si le Comité pourrait désigner des experts en matière de rendement pour procéder à l'étude envisagée.

22. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que sa proposition tend simplement à étudier les moyens de tirer le meilleur parti du personnel et des locaux du Bureau de Genève;

il ne s'agit pas d'entreprendre une étude d'ensemble du fonctionnement de ce bureau.

23. Lord CALDECOTE (Royaume-Uni) est d'avis que la Cinquième Commission pourrait s'en remettre au Comité consultatif pour décider de la meilleure manière d'effectuer l'étude proposée.

24. M. HAMBRO (Norvège) estime, lui aussi, qu'il est difficile d'examiner la proposition de l'Union soviétique sans étudier le rapport du Secrétaire général (A/2243) relatif au schéma de base pour les conférences. Les délégations qui sont d'avis de réduire les crédits demandés pour le personnel temporaire de Genève éprouveront de la difficulté à se prononcer sur le paragraphe 2 de la proposition de l'Union soviétique si elles n'ont pas de plus amples renseignements sur le volume de travail auquel le Bureau devra faire face en 1953. La Cinquième Commission devrait examiner le programme des conférences le plus tôt possible, après quoi elle pourra revenir à la proposition de l'Union soviétique.

25. Le PRÉSIDENT fait observer qu'un programme de conférences approuvé au cours de la présente session de l'Assemblée générale ne prendrait effet qu'en 1954.

26. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) partage en partie l'opinion du représentant de la Norvège. Sa délégation n'a aucune objection à l'égard du paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique, mais elle estime préférable que la Commission ne se prononce que lorsque le programme des conférences aura été étudié. Il n'y a aucune raison, toutefois, pour que la Commission ne prenne pas tout de suite une décision sur le paragraphe 2 de la proposition de l'Union soviétique.

27. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) n'a aucune objection à l'égard de la procédure proposée par la représentante des Pays-Bas.

28. M. HAMBRO (Norvège) demande que chacune des réductions proposées au paragraphe 2 de la proposition soviétique fasse l'objet d'un vote distinct. Sa délégation se prononcera en faveur de la réduction de 30.000 dollars au titre du personnel temporaire, mais contre la réduction de 70.000 dollars des prévisions budgétaires relatives aux postes permanents du Bureau de Genève.

29. M. BRENNAN (Australie) rappelle que le Secrétaire général avait, à l'origine (A/2125), demandé un crédit de 60.000 dollars pour le personnel temporaire du Bureau de Genève et que le Comité consultatif a recommandé de réduire de 7.000 dollars ce montant (A/2157, par. 271). La proposition de l'Union soviétique tendant à une nouvelle et considérable réduction de 30.000 dollars ne laisserait guère au Bureau de Genève la latitude dont il a besoin pour faire face aux variations qui se produisent dans le volume du travail. M. Brennan demande si, dans l'esprit du représentant de l'URSS, le Secrétaire général devrait, en appliquant les réductions envisagées, respecter à la lettre les termes de la proposition de l'Union soviétique ou s'il jouirait d'une certaine liberté d'action.

30. M. THORSING (Suède) estime qu'il y a une certaine contradiction entre le paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique, qui prévoit une étude du fonctionnement du Bureau de Genève, et le paragraphe 2 de cette proposition où il est recommandé de réduire immédiatement le budget du Bureau. La délégation suédoise ne peut se prononcer en faveur

de la réduction proposée avant d'avoir entendu exposer, en connaissance de cause, les incidences que cette réduction aurait sur le fonctionnement du Bureau de Genève.

31. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) ne voit pas d'inconvénient à ce que le paragraphe 2 de sa proposition fasse l'objet de deux votes distincts. L'objet de cette proposition est de guider le Secrétaire général, qui aurait une certaine liberté d'action pour appliquer les réductions proposées. La délégation soviétique estime que les crédits demandés pour le Bureau de Genève sont bien trop élevés et que l'on pourrait apporter de nouvelles réductions au budget de 1953 sans nuire au fonctionnement du Bureau. Etant donné que le paragraphe 1 concerne le budget de 1954, M. Zaroubine ne voit pas de contradiction entre les deux paragraphes.

32. M. PELT (Directeur du Bureau des Nations Unies à Genève) accueille avec satisfaction la proposition de l'Union soviétique tendant à ce que le Comité consultatif étudie la situation du Bureau de Genève; le personnel de Genève apportera sa collaboration pleine et entière au Comité consultatif.

33. Ce ne sont pas les frais de voyage du personnel du Siège, mais la rémunération du personnel temporaire recruté en Europe et les frais connexes qui constituent la principale dépense entraînée par la réunion de conférences à Genève.

34. M. FENAUX (Belgique) ne trouve aucune incompatibilité entre les paragraphes 1 et 2 de la proposition de l'Union soviétique, mais il est d'avis que la décision de la Cinquième Commission en ce qui concerne le paragraphe 2 dépendra, dans une certaine mesure, de la décision dont le paragraphe 1 aura fait l'objet. M. Fenaux estime qu'il ne faut pas réduire davantage le budget du Bureau de Genève jusqu'à ce que l'étude proposée ait été accomplie; il votera donc contre le paragraphe 2.

35. Le PRESIDENT met aux voix la première partie du paragraphe 2 de la proposition de l'Union soviétique, jusqu'aux mots "au gré du Secrétaire général et".

Par 22 voix contre 5, avec 16 abstentions, la première partie du paragraphe 2 est rejetée.

36. Le PRESIDENT met aux voix la deuxième partie du paragraphe 2 de la proposition de l'Union soviétique

Par 11 voix contre 7, avec 25 abstentions, la deuxième partie du paragraphe 2 de la proposition soviétique est rejetée.

37. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir à l'article premier du chapitre 20 un crédit de 2.056.810 dollars, ce qui correspond à une réduction de 24.700 dollars par rapport aux prévisions budgétaires présentées par le Secrétaire général.

Par 38 voix contre 5, avec une abstention, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

38. Lord CALDECOTE (Royaume-Uni) propose que la Commission passe immédiatement au vote sur le paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique, en faveur duquel beaucoup de membres de la Commission se sont prononcés.

39. M. FENAUX (Belgique) est d'avis que l'on éviterait une répétition de la discussion si la Commission

ne se prononçait sur ce paragraphe qu'après avoir examiné d'autres questions relatives au Bureau de Genève. De plus, le Comité consultatif ne peut commencer l'étude en question aussi longtemps qu'il ne connaît pas l'opinion de la Commission sur le programme général des conférences.

40. Lord CALDECOTE (Royaume-Uni) ne croit guère que le débat sur le programme des conférences amène la Commission à beaucoup modifier son opinion touchant le paragraphe 1 de la proposition soviétique.

41. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) ne pense pas qu'il soit bien difficile pour la Commission de se prononcer immédiatement sur le paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique. Il propose toutefois d'ajouter à la fin de ce paragraphe les mots suivants: "compte tenu de toute décision que l'Assemblée générale pourra prendre en ce qui concerne le schéma de base pour les conférences qui doivent se tenir au Siège et à Genève".

42. Le PRESIDENT propose en outre de remplacer, au début du paragraphe 1, le mot "Charge" par le mot "Prie".

43. M. ZAROUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) accepte ces amendements.

44. Le PRESIDENT met aux voix le paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique, ainsi modifié.

Par 45 voix contre zéro, avec une abstention, le paragraphe 1 de la proposition de l'Union soviétique est adopté.

45. M. BRENNAN (Australie) déclare que s'il s'est abstenu de voter sur le paragraphe 1, ce n'est pas parce qu'il est opposé à son principe, mais parce qu'à son avis il faudra peut-être modifier les directives données au Comité consultatif, pour tenir compte des décisions que pourra prendre l'Assemblée générale au sujet du programme des conférences.

46. Le PRESIDENT se réfère aux paragraphes 274 à 277 du rapport du Comité consultatif (A/2157) qui concernent le Centre d'information de Genève. Le budget de l'ensemble des services d'information de l'Organisation, y compris les crédits demandés pour le Centre d'information de Genève, a déjà fait l'objet d'une discussion générale, et le Comité consultatif, à la suite de cette discussion, a été invité à examiner de nouveau l'ensemble de ses recommandations. Mais peut-être y a-t-il lieu de tenir compte de la situation un peu spéciale du Centre d'information de Genève: d'une part, le montant des crédits à y affecter n'est pas contesté par le Secrétaire général; d'autre part, le centre fait partie du Bureau de Genève. Dans ces conditions il n'y aurait guère avantage à s'écarter de la procédure régulière; le Président propose donc à la Commission de passer à l'examen en première lecture de l'article II du chapitre 20.

47. M. LIVERAN (Israël) se demande si la réduction de 5.100 dollars par rapport aux prévisions budgétaires du Secrétaire général aura pour effet de réduire en quoi que ce soit les services que son pays reçoit du Centre d'information de Genève. En fait, Israël devrait être relié à un autre centre d'information, mais, pour les raisons que la délégation d'Israël a exposées à la sixième session de l'Assemblée générale, le pays ne bénéficie pas des services de cette source.

48. M. COHEN (Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'information) espère que la réduction envisagée n'affectera pas les services dont bénéficie Israël, bien que le Centre d'information de Genève puisse éprouver des difficultés à satisfaire toutes les demandes. Au cours des quelques mois qui viennent de s'écouler, les demandes de toutes sources en Israël ont augmenté dans de grandes proportions.

49. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir à l'article II du chapitre 20 un crédit de 93.090 dollars, soit une diminution de 5.100 dollars par rapport au crédit demandé par le Secrétaire général.

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

50. Le PRESIDENT déclare que le Comité consultatif a recommandé un crédit de 47.100 dollars pour l'article III du chapitre 20 (Secrétariat commun du Comité central permanent de l'opium et de l'Organe de contrôle des stupéfiants), en diminution de 9.000 dollars par rapport aux prévisions présentées par le Secrétaire général. La réduction porte sur les crédits demandés au titre du personnel temporaire, crédits dans lesquels le Secrétaire général a inclus un montant de 9.000 dollars dont le Comité central permanent pourrait disposer dans le cas où l'importance de ses travaux justifierait la nomination d'un Secrétaire adjoint. Mais le Comité consultatif a estimé qu'au cas où il faudrait créer ce poste, il serait possible de virer des crédits d'un autre chapitre; en conséquence, on pourrait supprimer les crédits destinés à faire face à cette éventualité (A/2157, par. 281).

A l'unanimité, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture, sous la réserve précitée et étant entendu que le Président du Comité central permanent pourra se faire entendre ultérieurement s'il le désire.

51. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner l'article IV qui concerne la Commission économique pour l'Europe. Le crédit de 997.500 dollars recommandé par le Comité consultatif (A/2157, par. 292) représente, par rapport aux prévisions initiales, une diminution globale de 10.600 dollars que le Secrétaire général n'a pas contestée. Le Comité consultatif estime que des économies pourraient être faites sur les dépenses prévues au titre des consultants, du personnel temporaire et des frais de voyage du personnel en mission.

52. Les prévisions budgétaires pour la Commission économique pour l'Europe diffèrent des prévisions pour les autres commissions régionales en ce que le budget du Bureau des Nations Unies à Genève comprend les dépenses communes afférentes au personnel et les charges communes de la CEE. Il est donc logique de considérer les crédits demandés à l'article IV comme faisant partie intégrante des crédits à approuver pour le Bureau de Genève.

53. En réponse à une observation de M. STRAUCH (Brésil), M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que si le Comité consultatif n'a pas formulé d'observations sur les reclassements de postes proposés, c'est qu'il les approuve implicitement. Mais, dans le cas mentionné au paragraphe 289 de son rapport, le Comité n'a pas été en mesure de recommander l'adoption des crédits demandés.

54. M. PELT (Directeur du Bureau des Nations Unies à Genève) dit que le Secrétaire général a accepté la réduction que le Comité consultatif a proposé d'effectuer sur ce poste, mais estime qu'il devrait avoir toute latitude pour répartir le montant de la réduction entre les divers postes de l'article, sans être astreint à réduire les dépenses prévues pour certains postes déterminés.

55. M. AGHNIDES (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) est convaincu que le Comité consultatif ne verra aucune objection à un arrangement de ce genre.

A l'unanimité, le crédit de 997.500 dollars recommandé par le Comité consultatif pour l'article IV du chapitre 20 est adopté en première lecture.

56. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner l'article V qui concerne les dépenses communes afférentes au personnel; le crédit de 613.800 dollars recommandé par le Comité consultatif (A/2157, par. 294) représente une réduction de 5.000 dollars par rapport aux prévisions présentées par le Secrétaire général.

57. M. ZARUBINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose de supprimer le crédit de 71.000 dollars demandé aux articles V et VI pour le Bureau du Haut-Commissaire pour les réfugiés à Genève. Les activités du Haut-Commissariat, dont la constitution est illégale, sont incompatibles avec les fins de la Charte des Nations Unies et contraires aux décisions que l'Assemblée générale a prises en 1946 et en 1947 au sujet du retour rapide des personnes déplacées dans leurs foyers.

58. Mlle WITTEVEEN (Pays-Bas) fait observer que le Haut-Commissariat pour les réfugiés a été créé en vertu d'une décision de l'Assemblée générale. Elle voudrait avoir des éléments qui permettent de comparer le mouvement du personnel au Siège et à Genève.

59. M. PRICE (Secrétaire général adjoint chargé du Département des services administratifs et financiers) regrette de ne pas posséder les renseignements qui lui permettraient de répondre exactement à la question posée, mais sera heureux de les communiquer ultérieurement. Le mouvement du personnel est un peu plus rapide à New-York.

Par 28 voix contre 6, avec 7 abstentions, la proposition de l'URSS est rejetée.

60. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir à l'article V du chapitre 20 un crédit de 613.800 dollars.

Par 39 voix contre 5, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

61. Le PRESIDENT invite la Commission à examiner l'article VI qui concerne les charges communes. Le Comité consultatif a recommandé pour l'article VI un crédit de 395.500 dollars (A/2157, par. 297), en diminution de 12.500 dollars par rapport aux crédits proposés.

Par 41 voix contre 5, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

62. Le PRESIDENT fait observer, à propos de l'article VII qui concerne le matériel, que le Comité consultatif a recommandé l'approbation du crédit de 103.000 dollars demandé par le Secrétaire général (A/2157, par. 299).

Par 43 voix contre zéro, avec une abstention, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture.

63. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 4.306.800 dollars pour l'ensemble du chapitre 20, sous réserve de modifications ultérieures en fonction

des décisions qui pourront être prises au sujet de diverses prévisions supplémentaires.

Par 41 voix contre 5, avec une abstention, la recommandation du Comité consultatif est adoptée en première lecture, sous la réserve précitée.

La séance est levée à 12 h. 45.